

A cet effet, les services extérieurs de l'administration centrale du ministère des A.E ont reçu 189.408.000 DA au lieu de 201.923.000 DA signalés sur le compte rendu de la Cour des comptes.

Par ailleurs, il y a lieu d'ajouter que, dans le cadre du renforcement de la sécurité des biens et des personnes au niveau des postes diplomatiques et consulaires en France, les crédits mis en place sont de l'ordre de 32.700.000 DA.

Il est à noter que ces crédits sont inclus dans le montant total transféré, à savoir 189.408.000 DA.

Par conséquent, l'enveloppe des crédits d'équipement transférés ainsi rapportée par la Cour des comptes, à savoir 253.923.000 DA, ne reflète pas les crédits réellement transférés.

En effet, il a été constaté que le montant de 32.700.000 DA représentant le renforcement de la sécurité ci-dessus cité a fait l'objet d'un double emploi dans le total des transferts, d'où l'apparition de l'écart au titre des crédits transférés durant l'année 1993.

S'agissant du contrôle des opérations d'équipement à l'étranger ce dernier obéit à trois critères

- contrôle administratif
- contrôle financier
- contrôle physique

*Contrôle administratif : Il est établi sur la base de documents officiels et dûment signés tels :

- le marché (contrat d'un marché -l'intitulé du marché ou l'objet).
- actes de propriété (des immeubles, lots de terrain).
- devis portant travaux d'aménagement, de réfection, de restauration et d'extension (tous corps d'état si la nécessité l'impose).
- respect des clauses contractuelles.
- garantie.

*Contrôle financier : conformément à la réglementation en vigueur.

- ouverture d'un compte spécifique.
- livre de banque.
- justification des dépenses.
- originaux facture (s) réglementaire (s)
- retenue de garantie.
- avances sur le marché.
- respect de la structure de l'opération (conformément décision d'individualisation du CNP).
- situation financière mensuelle, trimestrielle et annuelle.
- situation portant état avancement des travaux.
- justifications des pièces comptables sous bordereaux de justification (pièces originales).

*Situation physique : contrôle physique

- suivi des situations portant avancement des travaux
- attestation de conformité des travaux au plan urbanistique
- P.V de réception provisoire
- P.V de réception définitive
- P.V de bonne exécution
- garantie annuelle ou biennale
- garantie annuelle pour le matériel acquis.